

Scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine

Instruction du 13/11/2025 relative à la scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine : accueil, accompagnement, cours de FLE-FLS et de mathématiques, cours de langue ukrainienne

CASNAV

Affaire suivie par : Daniel Guillaume

Responsable du CASNAV

Mél : daniel.guillaume@ac-creteil.fr

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

Coordonnatrice du CASNAV

Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr

Tél : 01 57 02 62 13

Liliia Dorundiak

Groupe CASNAV-Ukraine : médiation et traduction

Mél : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr

Tél. : 06 10 29 95 51

Anne-Sophie Canto

Groupe CASNAV-Ukraine : contact établissements

Mél : Anne-Sophie.canto@ac-creteil.fr

Tél. : 06 18 25 30 42

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré et IEN IO, Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres d'information et d'orientation, s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Références :

- Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
 - Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV
-

1. Procédures d'accueil et de scolarisation

Les procédures d'accueil et d'affectation des élèves nouvellement arrivés d'Ukraine sont **identiques à celles mises en œuvre concernant les autres élèves allophones nouvellement arrivés.**

. Pour une scolarisation dans le premier degré, leur famille se rend à la mairie, qui les oriente vers l'école la plus proche de leur domicile, où ils seront évalués pour établir la nécessité ou non d'une affectation en UPE2A.

. Pour une scolarisation, dans le second degré, les EANA arrivant d'Ukraine doivent se rendre au CIO le plus proche de leur domicile.

Concernant **les EANA arrivés d'Ukraine antérieurement** :

. s'ils ont été scolarisés en UPE2A, l'orientation et l'affectation pour cette rentrée se sont faites comme pour tout élève dans ce cas.

. s'ils ont été scolarisés en classe ordinaire :

- après que les besoins de l'élève ont été évalués en ce sens par l'équipe éducative avec l'aide du CIO, une **poursuite de parcours en UPE2A**, même assez brève, peut être proposée dès lors que la famille en est d'accord et que l'offre territoriale le permet, pour assurer une scolarité ultérieure réussie en classe ordinaire.
- **poursuite de scolarité en classe ordinaire** dans la même école ou le même établissement sera retenue dès lors qu'un accompagnement spécifique est proposé sur place, et si la famille ne peut envisager d'autre affectation pour son enfant.
- pour cet accompagnement, les équipes peuvent mobiliser la part du pacte enseignant qui concerne l'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ; dans le second degré, des HSE peuvent faire l'objet d'une demande précisément étayée auprès du secrétariat général (des DSDEN pour les collèges, du rectorat pour les lycées).
- **à partir du cycle 3, un dispositif de cours à distance de FLE-FLS et de mathématiques** est assuré par trois enseignantes du CASNAV, ainsi que nous le précisons plus loin en 3.

. pour les élèves du premier degré des cycles 2 et 3, afin de favoriser aussi l'acquisition des compétences scolaires en français, **des cours à distance de lecture et d'écriture en ukrainien** sont proposés (cf. infra, §4).

2. Accompagnement par le groupe académique CASNAV Ukraine

En plus des éléments déjà proposés sur le site dédié (<http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article1131> et https://casnav.netboard.me/accueil_eana_ukraine/), le CASNAV de Créteil propose un accompagnement pédagogique et humain.

Le groupe CASNAV-Ukraine met à votre disposition **deux interlocutrices**, joignables par mail ou directement par téléphone : l'une pour la traduction et la médiation avec les familles (Madame Liliia Dorundiak, ukrainienne et enseignante de mathématiques en France depuis plusieurs années : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr / 06 10 29 95 51), l'autre pour les demandes d'appui pédagogique (Madame Anne-Sophie Canto, enseignante de Lettres et de FLE-FLS : Anne-Sophie.canto@ac-creteil.fr / 06 18 25 30 42).

3. Cours à distance de français et mathématiques

Les cours à distance de français et de mathématiques se poursuivent, sur inscription préalable : il est impératif que les établissements prennent contact en amont avec Madame Anne-Sophie Canto, coordonnatrice des cours en ligne, afin qu'elle positionne les élèves concernés dans le groupe pertinent.

Deux types de cours de français sont proposés :

. les cours de **FLS** s'adressent aux débutants, notamment s'ils n'ont pas pu être scolarisés en UPE2A.

. les cours de **suivi linguistique** s'adressent aux élèves ayant une meilleure maîtrise du français, en particulier lorsqu'ils ont achevé leur temps de scolarisation en UPE2A.

Dans les deux cas, depuis cette rentrée, les élèves réfugiés d'Ukraine fréquentent des groupes où peuvent s'inscrire aussi d'autres élèves allophones. Nous vous indiquons ci-dessous les horaires, niveaux et liens correspondants :

Discipline et niveau	Créneau	Enseignante
FLS 6 ^e -5 ^e	Jeudi de 8h30 à 10h	A.-S. Canto
FLS 4 ^e -3 ^e	Jeudi de 10h30 à 12h	A.-S. Canto

Suivi Linguistique 6 ^e -5 ^e	Mardi de 8h30 à 12h Mercredi de 8h30 à 10h	J. Léréna A.-S. Canto
Suivi Linguistique 4 ^e -3 ^e	Mardi de 10h30 à 12h Jeudi de 10h30 à 12h	J. Léréna A.-S. Canto
Mathématiques 6 ^e -5 ^e	Lundi de 8h30 à 10h	L. Dorundiak
Mathématiques 4 ^e -3 ^e	Lundi de 10h30 à 12h	L. Dorundiak
Mathématiques Lycée	Jeudi de 8h30 à 12h	L. Dorundiak

Madame Anne-Sophie Canto : anne-sophie.canto@ac-creteil.fr

Lien de connexion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/518264/creator/226530/hash/a8751ff07033c24e8ee7d628c90ff7728082b2ee>

Madame Liliia Dorundiak : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr

Lien de connexion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/509450/creator/227643/hash/d229edf11feb26411e5798c22d44a193ba218849>

Madame Johanna Léréna : johanna.lerena@ac-creteil.fr

Lien de connexion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/491459/creator/221769/hash/c272ae04215870497c2af79365cd671675d1447c>

Chaque enseignante établit à chaque cours la liste des élèves connectés et précise s'ils le sont depuis leur domicile ou depuis leur établissement.

4. Médiatrice spécialisée du groupe Ukraine, en appui aux pôles médico-sociaux des écoles et des établissements

Certains élèves réfugiés d'Ukraine apparaissent entravés dans leurs apprentissages en raison de souffrances psychologiques ou de difficultés d'ordre sociale. Le groupe Ukraine du CASNAV de Créteil propose un protocole d'accompagnement spécifique, élaboré en concertation avec la conseillère technique infirmière et la conseillère technique assistante sociale de Monsieur le recteur.

Madame Olga Pelekhova-Laugier, ukrainophone, médiatrice spécialisée du Groupe Ukraine du CASNAV de Créteil, se déplace dans les établissements demandeurs, afin de rencontrer les élèves concernés ainsi que leur famille. Les entretiens sont toujours conduits avec un personnel du pôle médico-social de l'école ou de l'établissement, en lien avec le directeur d'école dans le premier degré, ou le conseiller principal d'éducation (CPE) dans le second degré. La médiation proposée vient en complément du travail d'analyse et d'accompagnement entreprise au sein de l'école ou de l'établissement. Si les besoins l'exigent, elle peut conduire à orienter les élèves vers des prises en charge extérieures à l'Éducation nationale.

Les étapes du protocole sont les suivantes :

1. Repérage et analyse des difficultés rencontrées par l'élève (ANNEXE A, à adresser à Madame Anne-Sophie Canto).
2. Contact et prise de rendez-vous avec les familles (en lien avec les services précités).
3. Rencontre de l'élève et de sa famille avec Madame Olga Pelekhova-Laugier.

À l'issue de l'entretien, l'interlocuteur concerné de l'école ou de l'établissement renseignera, en concertation avec la médiatrice spécialisée du Groupe Ukraine, une fiche de suivi spécifique (ANNEXE B).

5. Maîtrise de la lecture et de l'écriture en langue ukrainienne pour les élèves du premier degré (cycles 2 et 3)

La maîtrise de la lecture et de l'écriture en ukrainien, évidemment souhaitée par les familles réfugiées, facilite l'acquisition de ces mêmes compétences en français. Le CASNAV propose donc, pour les élèves du premier degré de cycle 2 et 3, des cours à distance d'enseignement de la lecture et de l'écriture en ukrainien.

Nous vous indiquons ci-dessous les horaires, niveaux et liens correspondants :

Niveau	Créneau	Enseignante
Débutant	Mercredi de 10h30 à 11h30	S. Badytsia
Intermédiaire	Mercredi de 9h à 10h30	S. Badytsia

Madame Svitlana Badytsia : Svitlana.Badytsia@ac-creteil.fr

Lien de connexion : <https://rendez-vous.renater.fr/ulfym-seer9-s2lp9>

La famille des élèves concernés devra signifier officiellement son accord via le **formulaire joint** à la présente circulaire (ANNEXE C, à adresser à Madame Anne-Sophie Canto). Un membre de la famille ou un adulte référent désigné par elle et identifié auprès du CASNAV devra être présent pendant les cours, pour aider l'enfant lors de la connexion et de toute opération en ligne. La personne présente garantira à chaque fois que l'enfant n'est pas seul. Elle pourra en outre servir de relais, voire d'appui à l'enseignement. En son absence, l'enfant ne sera pas autorisé à participer au cours.

En espérant vous aider ainsi au mieux, ainsi que les élèves et leurs familles, je vous remercie de votre engagement dans l'accompagnement des élèves réfugiés d'Ukraine.

Daniel Guillaume

IA-IPR de Lettres responsable du CASNAV